

Département  
du Nord

# CCAS DE CYSOING

Arrondissement

## Procès-Verbal du Conseil d'administration du 17 mai 2022

CCAS de  
CYSOING



Le 17 mai 2022 à 18h00 et suite à la convocation en date du 10 mai 2022 laquelle a été publiée et affichée conformément à la loi, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni.

**Étaient présents :** Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Martine DESMARESCAUX, Nadia COURBEZ, Guy CARPENTIER, Catherine LUCHIER, Isabelle LEPERS, Nadine BOQUELET, Gilbert LEGOUBIN

**Étaient absents excusés pouvoir :** Bernadette COLLART (pouvoir Marion DUBOIS), Jean Luc VANTIGHEM (pouvoir Nadine BOQUELET)

**Absents excusés sans pouvoir :** Pascal BOILEAU, Anne Marie BIESMAN

**Absents :** Amaury DUFOUR, Carole DONNEE, Didier CAFFART

Monsieur le Président ouvre la séance, fait l'appel des membres.

A ce moment, il annonce la démission de Madame BRUGGEMAN et son remplacement par Monsieur LEGOUBIN Gilbert, président de l'association Soins et Santé de Templeuve.

Monsieur LEGOUBIN présente, en sa qualité de président, son association qui dispose en outre d'un SIAD et qui compte environ 43 équivalents temps plein pour 70 salariés.

Monsieur le Président remercie Monsieur LEGOUBIN pour son investissement au CCAS puis l'installe en sa qualité d'administrateur.

Il constate que le quorum est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

On note : 9 présents, 2 absents excusés représentés ; 2 absents excusés sans pouvoir, 3 absents ;

### **1) Approbation du procès-verbal du 29 avril 2022**

Monsieur le Président demande si des remarques sont à formuler, sur le procès-verbal du dernier conseil d'administration du 29 avril 2022.

Aucune remarque n'étant émise, ce point est adopté selon les modalités suivantes :

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 Monsieur LEGOUBIN

### **2) Compte de gestion 2021.**

Monsieur le Président présente ce point qui consiste en l'adoption de la gestion

du comptable du Trésor car, dans la comptabilité publique, celui qui ordonne les opérations (le CCAS) n'est pas celui qui paie ou qui encaisse (le Trésor Public). Il retrace les différents soldes de l'exercice comptable soit :

Un résultat excédentaire en fonctionnement de : 877.64€

Un résultat excédentaire en investissement de 2 581.37

Ces résultats sont intégrés aux résultats excédentaires de l'année précédente amenant un résultat excédentaire consolidé de :

Fonctionnement : 21 963.09

Investissement : 254 122.93

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 Monsieur LEGOUBIN

### 3) Compte administratif 2021.

Monsieur le Président présente ce point.

Il détaille l'ensemble des opérations de l'exercice écoulé soit, pour l'investissement la simple constatation de l'amortissement des modules de skate-park acquis antérieurement par le CCAS.

Puis présente l'ensemble des opérations en fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses.

Au sujet de la variation du montant affecté aux secours d'urgence, qui s'inscrivent en fonctionnement, Madame DUBOIS rappelle que l'année 2020 avait été une année exceptionnelle en considération de l'incidence forte de la crise sanitaire sur la population.

L'ensemble des opérations et des soldes de l'exercice étant annoncés, Monsieur le Président souligne la conformité de ces derniers avec ceux du compte de gestion.

Afin de procéder au vote du compte administratif, Monsieur le Président cède la présidence à Madame DUBOIS et se retire de la salle du conseil.

Madame DUBOIS demande que le compte administratif présenté soit adopté.

Ce dernier est adopté dans les conditions suivantes :

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 Monsieur LEGOUBIN

Monsieur le Président n'est pas présent au moment du vote

4) **Affectation du résultat 2021.**

Monsieur le Président présente ce point qui consiste à la décision du conseil d'administration d'affecter les résultats 2021 au budget 2022.

Dans ce cadre, il propose, en considération des résultats excédentaires des sections d'investissement et de fonctionnement, de reprendre les résultats dans chacune de ces sections.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 Monsieur LEGOUBIN

5) **Budget Primitif 2022.**

Monsieur le Président rappelle le rapport et le débat d'orientations budgétaires intervenus à l'occasion du dernier conseil d'administration.

A ce sujet, il confirme que le budget présenté ce soir reprend les différents éléments de ce rapport à savoir :

Pour l'investissement :

29 000€ pour l'acquisition de nouveaux modules au skate-park

70 000€ pour la participation du CCAS au financement des bureaux du CCAS au sein du nouvel hôtel de ville

Le reste étant inscrit dans l'attente de l'acquisition, par la commune de Cysoing, de l'école Saint Joseph qui doit déménager d'ici 3 à 4 ans et qui servira, à terme, à la localisation des associations et à la création d'une épicerie solidaire dont l'aménagement sera, compte tenu du caractère social de la démarche, financé par la CCAS étant rappelé, qu'à ce jour, les restau du cœur et le secours populaire tiennent des permanences et qu'il est de la vision de ces acteurs sociaux mais également du CCAS de prévoir la mutualisation des actions pour une meilleure efficience.

Pour le fonctionnement :

Monsieur le Président fait part des différentes actions prévues au chapitre 011 charges à caractère général dont celle du goûter des aînés prévu cette semaine avec 92 inscrits.

A cet égard, il rappelle que l'ensemble des administrateurs est invité pour participer à la préparation de l'évènement d'une part et entretenir et enrichir les liens sociaux avec les personnes âgées à ce moment d'autre part.

Puis il détaille les prévisions du chapitre 65 charges de gestion courante comprenant notamment les secours, soit les secours d'urgence, l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, les bons de rentrée scolaire, les bons donnés en colis pour les aînés.

Au sujet des secours, Madame BOQUELET demande s'il arrive que le CCAS



soit saisi et participe au financement des colonies de vacances, des classes vertes pour favoriser le départ d'enfants.

Madame DUBOIS indique qu'en ce qui concerne les colonies de vacances l'action, dont elle ne sait si elle existe, concerne la communauté de communes qui a mis en place le principe du quotient familial permettant aux familles de participer au financement selon leur capacité financière. Quant aux départs en classes vertes, les écoles et collèges interviennent pour favoriser la participation des enfants en amont de la sollicitation du CCAS par les familles qui est cependant déjà intervenu en la matière.

Madame COURBEZ mentionne que l'action communautaire sur la jeunesse concerne plus des départs pour des camps de 3 à 4 jours que des départs en colonies de vacances.

Au sujet de la CCPC, Madame COURBEZ annonce la mise en place du prépaiement des actions en destination de la jeunesse pour limiter les impayés et éviter le recrutement d'animateurs inutiles en considération des recrutements effectués selon le nombre d'inscriptions.

Au sujet des impayés, Monsieur le Président informe les administrateurs de la décision du conseil communautaire d'abandonner les poursuites en recouvrement pour environ 22 000° de créances.

Toujours au sujet des secours, Monsieur LEGOUBIN demande ce qui est prévu pour les réfugiés Ukrainiens en considération notamment de l'intervention de son association qui propose un service de soins et qui risque, pour les personnes non couvertes, de ne pas être honorée des frais engagés.

Monsieur le Président indique que la CCPC a voté une ligne de 100 000€ et qu'il faudra solliciter cette dernière si l'ARS n'intervenait pas.

Mesdames BOQUELET et LUCHIER précisent que logiquement la sécurité sociale intervient pour les étrangers.

Enfin, pour les subventions, Monsieur le Président indique que les propositions interviendront à l'occasion d'un prochain conseil d'administration à prévoir après les vacances d'été.

Vote :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Plus d'autres points n'étant inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance 19.00

Le Président

Le Secrétaire de séance